

## FOIRE AUX QUESTIONS

*Date de mise à jour le 12 novembre 2021*

**Avertissement** : nous reprenons ici les questions les plus fréquentes et qui ont une particularité locale.

Sur le site de la Wallonie <https://www.wallonie.be/fr/inondations> vous trouverez toutes les informations, aides, démarches et conseils utiles : logement, environnement, aides sociales, ...

### COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TROOZ ?

Centre d'appel de la Commune : **0479/929.057** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

Le numéro provisoire pour les **services administratifs** est le : 0487/37.74.23

Joindre la commune par mail : [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com)

Les locaux de l'administration communale ne sont pas accessibles.

Une permanence «**Population et Etat civil**» est organisée à Beyne Heusay.

Place Joseph Dejardin, 2

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,

excepté le mardi matin et le jeudi après-midi.

Tél. : 0483 /52.34.64

Mail : [population.trooz@gmail.com](mailto:population.trooz@gmail.com)

### COMMENT CONTACTER LE CPAS DE TROOZ ?

Le **CPAS** est joignable au 04/351.93.02 ou 0489/82.39.50 entre 8h00 et 16h00

Mail : [cpas.trooz@gmail.com](mailto:cpas.trooz@gmail.com)

Vous pouvez joindre :

- Mme Catherine DAUBY au 0484 77 53 39
- Mme Claudia FLORIO au 0486 48 28 01
- Mme Benie MULUMBA au 0473 62 83 67
- Mme Annick REITER au 0484 77 58 43
- La Cellule Logement au 0484 92 81 64
- Ligne « Livraison à domicile des repas froids du CPAS » : 0476/80.48.62

Permanences sociales :

Lundi :

De 9h à 11h permanence dons aux sinistrés CROIX ROUGE à la gare de Trooz

De 13h à 15h permanence sociale à la gare de Trooz

Mardi matin :

De 9h à 11h permanence à Nessonvaux, école maternelle Rue Saint-Pierre 236

De 9h à 11h permanence sociale à la gare de Trooz

Jeudi matin :

De 9h à 11h pour l'énergie à la gare de Trooz

Vendredi matin :

De 9h à 11h permanence à Fraipont, école communale (local musique) rue Haute

De 9h à 11h pour le logement à la gare de Trooz

Handicap, Pension : sur rendez-vous uniquement

## BESOINS

### LES POINTS INFOS ET SERVICES

- **BESOIN D'EAU, DE MATERIEL DE NETTOYAGE, DE VIVRES ALIMENTAIRES, DE PETITS MATERIELS ... ?**
- **ENVIE DE DISCUTER ET PRENDRE UN CAFÉ ?**
- **BESOIN D'INFORMATIONS ET DE SOUTIEN ?**

Rendez-vous à une des adresses ci-dessous :

- La « **Mante Belge** », rue Franklin Roosevelt 273.  
Les lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et les mardi, jeudi de 12h30 à 18h  
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- Prayon à la **gare de Trooz**, place du 11 novembre  
*Les lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9H00 à 12H00 et les mardi et vendredi de 12H30 à 16H30*  
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- Salle **Floréal**, Fraipont-Village  
Nouveaux horaires :  
Lundi : 9h-16h  
Mardi : 9h-20h  
Mercredi : 9h-17h  
Jeudi : 9h-20h  
Vendredi : 9h-17h  
Samedi : 13h-17h

Ravitaillement et point communal d'informations et services

- La Brouck, devant l'école, La Brouck-Cité;  
Tous les jours de 8H à 20 H  
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- Fraipont Cité sur la plaine de jeux, coin de la rue des Aubépinés et rue de France  
Ravitaillement et point communal d'informations et services

#### **Permanences de Saint-Vincent de Paul**

- Home Moreau de Melen, rue de l'Eglise 7 : mercredi et jeudi de 15h à 18h : permanence alimentaire et demandes spéciales.
- Eglise de Nessonvaux : jeudi de 15h à 18h : permanence vêtements.

#### **BESOIN DE REPAS ?**

**La Croix-Rouge a pris le relais des militaires de la Défense.**

**Les repas sont exclusivement réservés aux personnes sinistrées.**

Voici un petit récapitulatif :

- Vous pouvez vous déplacer ?

Rendez-vous dans un des "Points fixes" ci-dessous.

- Vous êtes isolé.e.s ?

Rendez-vous dans les "Points Mobiles" . Un véhicule de l'armée passera dans les rues mentionnées ci-dessous. N'hésitez pas à vous manifester auprès des militaires pour avoir un repas chaud.

**Distribution secteur par secteur** (attention ils sont tributaires de la circulation donc retard ou avance possible)

#### **MIDI (sandwiches) – Uniquement repas froids à midi**

Points Fixes croix rouge livré par la croix rouge entre 10h20 et 11h

- Le Brouck : +/- 10h20
- Maison Médicale : +/- 10h30
- Gare de Trooz : +/- 10h40
- Fraipont cité : +/- 10h50
- Nessonvaux : +/- 11h

#### Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Eglise 7 : 12h00-12h10
- Place du Marché : 12h15 – 12h25

- Chapelle Rue de Verviers : 12h30 – 12h40
- Rue Moirivay : 12h45-12h55
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 13h00 - 13h10
- Salle Floréal 13h20 - 13h30

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

### **SOIR (repas chaud)**

**Tout est à présent livré par la Croix-Rouge.**

#### Points Fixes Croix-rouge

- La Brouck : 18h
- Maison Médicale : 17h30-17h40
- Gare de Trooz : 17h55-18h05
- Fraipont cité : 18h20-18h30
- Nessonvaux : 18h40-18h50

#### Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Eglise 7 : 17h30-17h40
- Place du Marché : 17h45-17h55
- Chapelle Rue de Verviers : 18h00-18h10
- Rue Moirivay : 18h15-18h25
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 18h30-18h40
- Salle Floréal 18h50-19h00

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

### **BESOIN DE PRENDRE UNE DOUCHE OU DE LAVER VOTRE LINGE ?**

**DOUCHES** : Vous pouvez prendre une douche dans les endroits suivants :

- **Ecole de Prayon** (Grand Rue, 186) : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **Fraipont cité** (rue de France) : camion-douches de 7h00 à 10h00 et de 17h00 à 20h00
- **Gare de Nessonvaux** : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **A La Brouck, place Teixeira**
- **Prayon, Parking du hall sportif, rue de l'Eglise 22** : camion-douches 24h/24h
- **Fraipont**, devant la salle Floréal, rue Haveigné : douches ouvertes 24h/24h à partir du 17 septembre

Merci d'utiliser ces douches avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

**LAVOIR** : depuis le 13 août à 15H, une laverie (machines et séchoirs) est installée dans le parking du Carrefour Market, Grand'rue à Trooz.











Le cycle dure environ 35 minutes et les produits sont fournis.

Des jetons offerts par la Commune sont disponibles à la Librairie Lejeune, Grand'Rue 21 selon l'horaire de la librairie (du lundi au vendredi de 6H00 à 18H00 et le samedi de 6H30 à 17H00) : maximum 4 jetons à la fois par famille.

Le lavoir fonctionne également avec des pièces de monnaie à votre charge.

Tarif : 1€ le séchoir, 2€ la machine 8kg – 4€ la machine 18kg.

**Des toilettes** sont installées dans les lieux suivants:

-  Fraipont-Cité, rue de France
-  École de Prayon, Grand'Rue 186
-  Nessonvaux, rue de la Gare
-  Services Travaux, Rue de Verviers 3
-  Église de Prayon, Place du Marché
-  Rue du Voutenay
-  École de la Brouck, rue la Brouck cité 1
-  Église de la Brouck, rue sur le Pont
-  Fraipont, devant la salle Floréal, rue Haveigné
-  Prayon, parking du hall sportif, rue de l'Église 22 à partir du 17 septembre

Merci d'utiliser ces toilettes avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

### **BESOIN D'UNE AIDE MEDICALE OU PSYCHOLOGIQUE ?**

Les médecins généralistes et le personnel soignant ont repris leurs activités.

La Maison médicale est ouverte tous les jours de 8.00 à 18.00 - 04/267.08.90

La Maison médicale a déménagé rue de Verviers, 50 (ancienne petite école de Trooz) le temps des travaux de transformation.

Besoin de parler ? Quelqu'un vous écoute.

Des permanences psychologiques sont tenues en partenariat CPAS/AIGS :

- lundi : 14h-15h30 : Espace des possibles, Rue de l'église, 7 Trooz
- mardi : 9h30-13h30 : local face à la bibliothèque de Nessonvaux, Ecole maternelle rue Saint-Pierre, 236
- vendredi : 14h-17h30 : Ecole de Fraipont, rue Haute 444

Pour les autres demandes (assistantes sociales, psy) pour le Service de Santé mentale de Trooz : 0498 900 321 ou 04/365.12.37

Pour les patients de la Maison Médicale de Trooz, consultations psy sur RDV (04/267.08.90)

### **OU TROUVER UNE PHARMACIE ?**

- La pharmacie Pharma Santé de Trooz a ouvert le mardi 27 juillet.  
Tél. : 04/351.66.96 – 133 grand rue.  
Horaire : en semaine : de 9.00 à 18.30. Ouverte le samedi matin.  
Un Bancontact est disponible sur place. Elle est aussi conventionnée avec le CPAS.
- La pharmacie de Nessonvaux est également ouverte. Rue Franklin Roosevelt, 257

## **COMMENT RECEVOIR MON COURRIER POSTAL ?**

Vous pouvez demander gratuitement un transfert temporaire du courrier à une autre adresse en contactant le 02/278.51.29.

Le bureau de Poste à la gare de Trooz est ouvert et vous accueille aux horaires suivants :

- lundi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- mardi : 9h30-12h30 et 13h45-18h00
- mercredi : 13h45-17h00
- jeudi : 13h45-18h00
- vendredi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- samedi : 9h30-13h00

## **ENFANTS-JEUNES**

### **LES ECOLES SONT OUVERTES**

Toutes les écoles de la commune sont ouvertes, en ce compris celle de La Brouck.

### **ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE**

Malgré les évènements arrivés cet été, les activités ont repris le lundi 20 septembre.

Toutes les activités se dérouleront à l'Ecole de Prayon-Centre, Grand'rue, 186 à TROOZ.

Pour plus de renseignements et toute inscription:

Echevinat de la Jeunesse :

04/351.93.28 ou 0484/62.48.20

[jeunesse@trooz.be](mailto:jeunesse@trooz.be)

### **Séances de psychomotricité**

Quand ?

Lundi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes d'accueil et de 1èrematernelle

Mardi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes de 2ème et 3èmematernelle

Mardi de 17h45 à 18h45 pour

une séance « parents-bébé » pour les enfants de 18 mois à 2,5 ans.

### **Ecole de devoirs**

Elle organise pour les enfants de niveau primaire:

l'Aide aux Devoirs (soutien scolaire)

le Coin d'Eveil (activités variées :bricolage, sports, sorties culturelles, ...)

Quand:

**Aide aux devoirs:**

Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30

(garderie possible jusqu'à 18h30)

**Coin Eveil:**

Mercredi de 13h00 à 16h00

(garderie possible jusqu'à 18h30)

**Garderie du mercredi**

Quand ?

Tous les mercredis de 13h00 à 18h30

**REOUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES**

La Maison des Jeunes "Higny" à Nessonvaux a repris ses activités.

Lieu d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression, la Maison des Jeunes est accessible dès 10 ans et sans aucune discrimination.

Si avant, les jeunes pouvaient participer librement aux activités telles que jouer au ping-pong, PlayStation, kicker, billard... les équipements ont malheureusement disparu avec les inondations.

Les jeunes sont tout de même ravis de pouvoir se retrouver pour discuter, se changer les idées, jouer à des jeux de société ou encore participer à des activités encadrées par des éducateurs tout au long de l'année...

Les éducateurs sont également là pour aiguiller les jeunes concernant leurs problèmes de cœur, familiaux, scolaire ...

*"C'est un peu un repère, un lieu où l'on peut à la fois parler de ses problèmes ou se changer les idées, sans jugement et en toute convivialité."*

Actuellement, les riverains sont aussi les bienvenus pour un café-papote.

**Horaires :**

- lundi: 15h30-19h30
- mercredi: 13h30-18h00
- vendredi: 15h30-19h30

**Adresse :**

Rue F. Roosevelt, 293 à Trooz (entrée par l'arrière du bâtiment)

## CONSULTATIONS ONE

**Jusqu'au 15 novembre**, les consultations se font en alternance les jeudis et vendredis, dans un bus de l'ONE (consultation mobile)

Jeudi 21/10, de 10h30 à 12h30, en face de Château Prayon  
Vendredi 29/10, de 13h00 à 15h00, en face de Château Prayon  
Vendredi 5/11, de 13h00 à 14h00, rue de France à Fraipont  
de 14h00 à 15h00, à la gare de Nessonvaux

**À partir du mardi 16 novembre**, les consultations ONE auront lieu tous les mardis de 10h à 12h00, dans un local chauffé avec parking, rue de l'église n° 7 A (près de l'espace des possibles) à Prayon.

Informations et rendez-vous obligatoire auprès de Mme Laura Leenders au 0492/13.89.97

## DEMARCHES POUR LES SINISTRES

### SOUTIEN AUX SINISTRES DE LA COMMUNE

La Commune et le CPAS de Trooz donnent un coup de pouce aux habitants sinistrés pour les aider à faire face à l'ampleur des dégâts occasionnés par les inondations de juillet dernier.

La Commune et le CPAS activent pour cela des fonds fédéraux, régionaux et les fonds reçus de la Croix-Rouge. Un maximum de 650€ est possible par ménage .

Une équipe pluridisciplinaire pour gérer l'aide sociale aux sinistrés et le relogement a été mise en place.

Voici les modalités :

-Un montant de 250 euros est accordé à TOUS LES MÉNAGES, non allocataires sociaux notamment pour soutenir la réhabilitation, la certification des installations de chauffage, ou la mise en place de solutions urgentes alternatives. Il vous faudra produire une attestation de sinistrés et une facture ou un devis.

-En fonction des besoins, des demandes et d'une enquête sociale à la permanence ou à domicile, un montant supplémentaire de 400 € par ménage est prévu pour faire face aux besoins en matière de logement, d'énergie et de chauffage.

Le cumul de ces deux montants est largement possible et sera confirmé par les avis du Conseil de l'aide sociale ou son Bureau permanent afin de garantir des critères d'équité et de nécessité. Le Conseil ou le Bureau permanent statueront également sur les exceptions ou situations particulières.

Cette aide financière directe pourra encore être majorée par la prise en charge de factures pour les situations d'urgences (hospitalisations, soins psychologiques,, relogement indispensable, loyers,...).

Du matériel électroménager ou du mobilier pourra également vous être fourni pour vous aider à vous réinstaller.

Pratiquement, nous vous invitons à envoyer vos coordonnées complètes à la Cellule « inondations » qui programmera une visite (ou un rendez-vous téléphonique).

[Aidesfinancieres.trooz@gmail.com](mailto:Aidesfinancieres.trooz@gmail.com) ou 0487/187515.

Pour les personnes sinistrées, allocataires sociaux, un don unique de 650€, majoré si personne à charge, est accordé via le CPAS dans le cadre du dispositif cash de la Croix-Rouge.



Ces différents soutiens sont estimés à 1.150.000€.

### **DON CASH CROIX-ROUGE**

Les personnes sinistrées directement uniquement (si vous êtes au premier étage, vous n'êtes pas un sinistré direct) peuvent se présenter le lundi matin au CPAS à la gare de Trooz, place du 11 novembre 3, afin de compléter le document.

Pour ce faire, ils doivent faire partie d'une de ces catégories :

- Titulaire du RIS ou aide équivalente ASE
- Les personnes auxquelles le CPAS verse un revenu régulier à titre d'aide sociale
- Les personnes en médiation de dettes gérée par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région wallonne
- Les personnes en RCD
- Les titulaires d'une APA ou d'une ARR
- Les personnes bénéficiant d'une GRAPA
- Les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ASI
- Les personnes ayant le statut BIM

### **BESOIN D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EN TANT QUE SINISTRE ?**

Le Barreau de Liège-Huy organise des permanences sur rendez-vous au numéro 0479/92.90.57

Vu la diminution de la fréquentation des permanences juridiques, le [Barreau de Liège-Huy](#) réduit ces dernières à ***un jour par semaine, le jeudi.***

#### **Lieux des permanences:**

**LA BROUCK:** sous la tente Croix-Rouge.

- Jeudi matin de 9h30 à 12h30

**NESSONVAUX:** rue Franklin Roosevelt, 273 :

- jeudi après-midi de 13h30 à 16h30

RDV au plus tard la veille avant 15h au 0479/92.90.57

C'est gratuit.

### **QUELLES SONT LES DEMARCHES POUR LE FONDS DES CALAMITES ?**

#### **ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ACCES AU FONDS DES CALAMITES**

Le décret d'exception est entré en vigueur le mercredi 20 octobre.

Les sinistrés non-assurés peuvent dès à présent introduire leur demande d'indemnisation auprès de la Région wallonne. **Les dossiers doivent être rentrés au plus tard pour le 18 avril 2022.**

Découvrez tous les biens indemnisables, les conditions et les montants sur le site de la Wallonie, au moyen du lien ci-dessous :








<https://www.wallonie.be/.../quelles-sont-les-demarches...>

<https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-degats-materiels-quelles-sont-les-demarches-liees-au-fonds-des-calamites>)

## **Aide au remplissage – Fonds des calamités**

### **Nouveaux horaires et lieux des permanences**

Des agents administratifs de la Région wallonne et de la Province de Liège vous aident à remplir votre dossier dans les PIES (Points Infos et Services).

-  MARDI 9h30-12h30 : La Brouck devant l'école de La Brouck
-  MARDI 13h-16h : Gare de Trooz, place du 11 novembre
-  MERCREDI 9h30 – 12h30 : Nessonvaux, " la Mante belge", rue Franklin Roosevelt 273
-  MERCREDI 13h-16h : Fraipont cité au coin de la rue des Aubépines et de la rue de France
-  JEUDI 9H30-12H30 : La Brouck devant l'école de La Brouck
-  JEUDI 13h -16h : Nessonvaux, " la Mante belge", rue Franklin Roosevelt 273
-  VENDREDI 9h30-12h30 : Salle Floréal, rue Havegné

### **Vous pouvez aussi vous informer en composant le 1718 (en semaine).**

Munissez-vous de :

- votre carte d'identité ou d'une déclaration de perte
- Une attestation d'intervention ou de non-intervention de votre compagnie d'assurance
- Une composition de ménage délivrée par le service Population
- Une attestation délivrée par le CPAS si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente
- le numéro de compte en banque pour le versement des indemnités de réparation du fonds des calamités
- Les documents attestant des dommages subis (photos, devis...)

En fonction de votre situation, d'autres documents vous seront demandés.

## **AIDE AUX INDEPENDANTS SINISTRES**

L'UCM, que vous soyez affilié ou non, sera à votre disposition pour écouter vos besoins, répondre à vos questions et pour vous apporter une aide administrative pour :

- Obtenir une avance sur l'indemnité de l'assurance
- Obtenir un prêt rapide à la Sowalfin
- Obtenir le droit passerelle
- Obtenir une liste d'entrepreneurs disponibles pour vos travaux
- Réaliser d'autres formalités
- Contacter votre banque ...

Si possible, prenez rendez-vous au 0473/ 22 29 03

## **AUTRES AIDES POUR LES COMMERCANTS**

Si votre commerce a été sinistré, la Wallonie.be peut vous mettre à disposition, un container pour reprendre votre activité.

Ce dernier vous sera gratuitement alloué pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Comment en faire la demande ?

Envoyez un mail à [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com) avec en objet : "demande de container modulable."  
<http://bit.ly/container-independant>

## **AGRICULTEURS & ELEVEURS**

Votre exploitation a été sinistrée, parfois même jusqu'à sa destruction complète ?

La Wallonie a pris des mesures pour vous aider.

Une page internet dédiée regroupe toutes les informations sur le Fonds des calamités, les contrôles, la pollution des sols, les directives AFSCA, etc.

RDV sur → <https://www.wallonie.be/fr/inondations/entreprises> → rubrique **Agriculture**

## **AIDE - DOSSIER D'EXPERTISE**

L' ARALg (Association Royale des Architectes de Liège) a composé un groupe d'experts prêts à venir en aide aux sinistrés, seuls face aux démarches pour monter un dossier d'expertise pour les assurances!

Une boîte mail est ouverte pour les sinistrés demandeurs: [experts.inondations2021@aralg.be](mailto:experts.inondations2021@aralg.be)

## **COMMENT RECEVOIR UNE AVANCE FINANCIERE DE 2500€ ?**

Les sinistrés peuvent recevoir de la Région wallonne une avance de 2500€ par ménage remboursables sur une durée maximale de 2 ans, dans l'attente de l'intervention de l'assurance ou du fonds des calamités.

**Cette aide est possible uniquement si vous n'avez pas encore eu d'aide financière de votre assurance.**

La commune se charge de collecter les demandes d'aide et si vous remplissez les conditions, une convention vous sera proposée.

Pour introduire votre demande, le formulaire est disponible en ligne sur [www.trooz.be](http://www.trooz.be) (article « Avance financière pour les sinistrés »- rubrique actualités 2021).

Des agents administratifs sont à votre disposition pour vous aider à compléter les formulaires à la Brouck et à Fraipont-Cité.

## **COMMENT OBTENIR UNE ATTESTATION DE SINISTRE/SINISTRALITE ?**

Vous avez besoin d'une attestation de sinistre, adressez-vous au service population ou au CPAS (voir comment contacter l'administration communale)

## **J'AI UN DOUTE SUR LA STABILITE DE MA MAISON, QUE FAIRE ?**

Si vous avez un doute sur la stabilité de votre bâtiment, **contactez votre assureur** pour réaliser une expertise.

**Si vous n'êtes pas assuré**, contactez l'Administration communale.

## **VIE PRATIQUE/HABITATION**

### **COMMENT EVACUER MES DECHETS ?**

Actuellement, vous pouvez toujours entreposer les débris à déblayer sur les trottoirs. Les services communaux passeront les ramasser.

**Mettez bien les bouteilles de gaz à évacuer à part du tas des autres déchets.**

**Mettez les boues à part des autres déchets.**

Les déchets ménagers sont collectés le mercredi en porte à porte.

Les sacs noirs ne seront plus autorisés.

Vente de sacs poubelles roses 2 €/sac ou par rouleau de 10 sacs : 20 €

- dans les locaux provisoires de l'Administration, rue de Beaufays 22
- dans les points infos et services (adresses dans la rubrique « besoins »).

Pas de bancontact. Le paiement a lieu en liquide, merci d'apporter le compte juste.

Pour la perte et le remplacement des conteneurs Intradel, téléphonez au 04/240.74.74.

### **RECYPARC de Trooz**

Le recyparc de Trooz est ouvert dans des conditions d'exploitation normales.

Adresse : Rue de Verviers 55/Z

Horaire d'ouverture :

Du mardi au vendredi :

de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Le samedi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Jours de fermeture :

dimanche et lundi

### **Collecte des encombrants**

Le premier passage est gratuit. Prendre rendez-vous à la Ressourcerie du Pays de Liège au 04.220.20.00.

Prochain Passage de la Ressourcerie prévu le jeudi 16 décembre sur inscription préalable au 04.220.20.00 au plus tard le 9 décembre.

### **VISITE de techniciens de la Région Wallonne pour votre habitation – Conseils pour la réhabilitation des logements**

Le SPW propose que des agents spécialistes en réhabilitation et salubrité se rendent chez vous la semaine du 15 novembre, sur rendez-vous.

Les techniciens peuvent être accompagnés d'un agent CPAS pour parler notamment des primes possibles, de leurs modalités..

Si vous souhaitez profiter de cette opportunité, appelez la Cellule « Inondations » qui fixera le rendez-vous. Tél. : 0487/18 75 15

## **POLLUTION AUX HYDROCARBURES**

La Wallonie.be a prévu une intervention pour assurer le diagnostic et la prise en charge des pollutions diffuses en hydrocarbures qui se sont déposées sur les terrains non bâtis, impactés par les inondations exceptionnelles du mois de juillet 2021 .

(Par terrain non bâti, on entend les surfaces où le sol reste apparent)

La Spaque a été mandatée pour mener à bien ces opérations auprès des communes concernées.

Un formulaire électronique est accessible sur facebook et sur le site de la commune.

## **POMPAGE DES CITERNES A MAZOUT IMPACTEES PAR LES INONDATIONS**

La Protection civile effectue gratuitement le pompage des cuves à mazout impactées par les inondations .

Un formulaire électronique est accessible sur facebook et sur le site de la commune.

En remplissant le formulaire, les habitants concernés seront mis en relation avec la Protection Civile.

Les citoyens doivent être patients.

## **LUTTE CONTRE LES NUISIBLES**

Un formulaire d'inscription va être mis en ligne sur la page Facebook "Commune de Trooz" et sur le site. Suite à l'inscription, la société prendra contact avec la personne concernée par ce problème.

## **GAZ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?**

Rétablissement du gaz : la fermeture préalable de tous les compteurs dans les habitations est indispensable

Afin que le réseau de gaz puisse être rétabli dans les meilleurs délais, il est indispensable que chaque habitant concerné par l'absence de gaz contacte sans tarder Resa au 04 225 81 06 afin que la société vienne procéder à la fermeture du compteur.

Le réseau de gaz ne peut en effet être relancé tant que tous les compteurs d'une même zone ne sont pas fermés et scellés par RESA.

Si votre compteur a été immergé, vous devez faire appel à un installateur agréé (liste consultable sur [CERGA.be](http://CERGA.be)) ou à un chauffagiste qui vous fournira une attestation de conformité à fournir à l'agent Resa, par mesure de sécurité.

Infos complémentaires :

<https://www.resa.be/fr/intemperies/>

### **Message de RESA**

RESA a informé la Commune que des compteurs auraient été réouverts dans des quartiers qui n'ont pas encore été réalimentés en gaz, notamment dans les zones de Fraipont, La Brouck, Prayon, la Grand'rue et Nessonvaux.

Dans ces zones, nous demandons à **chaque citoyen de vérifier sans tarder que son compteur est toujours scellé et PARFAITEMENT fermé !**

Dans le doute, téléphonez à RESA le plus vite possible, au numéro 04/225.81.06. Un agent passera faire la vérification.

Il y va de la sécurité et de la bonne avancée des travaux pour le retour du gaz dans notre commune. Pour votre information, des tests seront lancés dès cette semaine dans la zone du Château Prayon jusqu'à la Brouck. Ces tests ne pourront être réalisés si les compteurs sont ouverts.

## ALLOCATIONS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE LOYER

Vous avez été sinistré et avez dû vous reloger rapidement ? Le Gouvernement de [Wallonie.be](http://Wallonie.be) a élargi les conditions d'octroi des allocations de déménagement et de loyer pour vous permettre d'y prétendre.

### Allocation de déménagement

400 €, majorée de 20% par enfant à charge

Octroyée une seule fois par ménage

à introduire dans les 3 mois de l'entrée dans le logement

### Allocation de loyer

Objectif : couvrir la différence entre votre loyer initial et votre nouveau loyer

Plafonnée à 100 € par mois, majorée de 20 € par enfant à charge

### Aide à l'installation

✔ Objectif : aider les personnes quittant une habitation d'une zone « habitat permanent » qui se relogent dans un logement traditionnel

✔ 5.000 € si au moins un membre de votre ménage est propriétaire de l'habitation légère quittée ou à 1.240 € si aucun membre de votre ménage n'est propriétaire de l'habitation quittée.

✔ Majorée à raison de 250 € par enfant à charge

✔ Octroyée qu'une seule fois

Demandez vos allocations en ligne sur le site internet de la Wallonie au moyen du lien suivant :

[http://bit.ly/ADeL\\_Inondations](http://bit.ly/ADeL_Inondations)

Infos complémentaires : site internet de la Wallonie <https://bit.ly/AidesRelogement>

## ELECTRICITÉ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Resa a quasi terminé la remise en état du réseau électrique. Il ne lui restera plus que le quartier de la Fenderie à rétablir, dès que la route sera à nouveau praticable.

Toutefois, prudence avant de relancer vos installations électriques:

Afin d'éviter l'électrocution, les incendies ou les plombs qui sautent, [#Resa](https://www.resa.be) vous rappelle **qu'il est IMPÉRATIF de:**

- faire vérifier vos installations par un électricien
- faire approuver vos installations par installateur agréé
- obtenir un PV de réception d'électricité conforme.

Vous trouverez la liste complète pour la Belgique ici, <https://bit.ly/organismeagreeElec>

Pour toute question spécifique, contactez le **04/220.12.11.**

Pour le gaz, la situation est bien plus compliquée. Il y a 10.000 foyers qui sont encore privés de gaz.

**Attention :** des individus se faisant passer pour du personnel RESA sillonnent en porte à porte les rues et quartiers afin de réclamer aux citoyens sinistrés de l'argent pour un rétablissement de l'énergie (gaz et électricité).

**Aucune somme d'argent ne vous est réclamée pour le rétablissement de l'énergie!**

Les agents RESA sont reconnaissables à leur vêtement de travail, à leur chasuble RESA, mais aussi par leur carte de légitimation que vous pouvez leur réclamer si vous avez le moindre doute.

**Restez vigilants!**

## **OU TROUVER DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ?**

"Reconstruire-ensemble" est une initiative visant à aider les sinistrés des inondations à pouvoir rapidement effectuer les travaux urgents de leur habitation

Sur le site [reconstruire-ensemble.be](http://reconstruire-ensemble.be), vous trouverez une **Liste d'entreprises du bâtiment donnant priorité aux sinistrés**

Ces entreprises ont toutes accepté de faire passer les **dégâts des sinistrés en priorité** dans leur planning. Les dates de disponibilités sont indiquées sur chaque fiche.  
Attention ces entreprises ne travaillent pas bénévolement.

Une ligne téléphonique est également mise en place afin d'aider les personnes n'étant pas à l'aise avec internet : 04/268.23.49

## **OU TROUVER UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS ?**

Un distributeur de billets se trouve dans le sas d'entrée du bureau de Poste à la Gare de Trooz, place du 11 novembre 3.

## **COURSES ALIMENTAIRES**

Ces dernières semaines, le mot solidarité aura raisonné de tous horizons et nous vous en remercions.

Et pour continuer à nous réchauffer le cœur, des commerçants de la commune se proposent de livrer les courses alimentaires gratuitement, au domicile des sinistrés.

**Pour se faire, vous pouvez appeler:**

- Le Sain Ry → au 04/351.88.02
- Le Wallonia → au 0479/75.79.45

**De plus:**

- La Boulangerie Defontaine, propose d'élargir sa tournée à d'autres clients sur notre commune, sous réserve de commande préalable.

Passage le mercredi (commande le lundi avant 18h)

Passage le vendredi (commande le mercredi avant 18h)

→ au 0471/02.34.29

- Ouverture du Carrefour Market, Grand'Rue 44 :

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30

dimanche de 8h30 à 13h00

Tél. 04 351 76 26

Réouverture progressive d'autres commerces.

## MOBILITE

### QUELLES SONT LES ROUTES BARREES ?

- Le pont de La Brouck est ouvert pour tous les véhicules de moins de 30 tonnes.
- Pont de la Fenderie : Entre le mardi 16 novembre 2021 à 6h et le mercredi 17 novembre 2021 à 23h, en fonction de l'évolution du chantier, la circulation sera interdite sur la N61 entre les carrefours N61-rue Sainry et N61-rue Rys de Mosbeux. L'accès aux riverains de la rue de Verviers restera possible. La circulation sera déviée par la rue Sainry, la rue de Beaufays, la rue Monchamps, la N62 et la N673.
- Rue du Bex : Accès réservé aux piétons.
- Rue Rys des Chenaux : Circulation interdite à tout véhicule à moteur rue Rys des Chenaux depuis l'accès aux propriétés des immeubles 1, 2 et 3 jusqu'au pont situé entre la rue Rys des Chenaux et la rue de la Fenderie.

### QUELS SONT LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

#### BUS LIGNE 31

Le bus 31 roule. Son arrêt est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon.

#### BUS LIGNE 31 Bis

Cette ligne dessert Nessonvaux, Fraipont, rue Sainry et Péry jusque Beaufays. A Beaufays, vous pourrez prendre d'autres liaisons.

#### BUS LIGNE 33

Ce dernier va jusque Fléron. Son terminus est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon. seul et unique arrêt à Trooz reste le garage Ford.

#### BUS LIGNE SCOLAIRE 389

la ligne scolaire circule à nouveau

Le pont de Prayon ne lui permettant pas de passer, le trajet et les horaires ont été adaptés aux conditions de circulation actuelles.



Infos et horaires : <https://www.letec.be>

## NAVETTE COMMUNALE

Uniquement pour les trajets scolaires

### SNCB

Pour les utilisateurs de la ligne 188 de la SNCB :

La ligne entre Liège et Nessonvaux est rétablie depuis le 1er septembre. Elle est rétablie aussi vers Verviers.

Infos et horaires : <https://www.belgiantrain.be/fr/travel-info/current/current-departure-times>

## SOLIDARITE

### BESOIN D'AIDE ?

Pour vous apporter cette aide nécessaire et vous mettre en relation avec les bonnes personnes, n'hésitez pas à compléter l'un des formulaires ci-dessous ou à nous contacter via téléphone, mail ou Messenger.

Vous avez besoin d'aide pour évacuer vos jardins ? -> remplir le formulaire sur le site

Vous êtes sinistrés et avez encore besoin d'aide, meubles ou matériel ? -> remplir le formulaire sur le site

D'autres questions ? Envoyez un mail à l'adresse : [communedetrooz@gmail.com](mailto:communedetrooz@gmail.com) ou téléphonez au 0479/92.90.57

### VOUS SOUHAITEZ AIDER ?

#### DEVENIR BENEVOLE

Vous souhaitez proposer vos services pour aider les habitants de la commune et participer à l'effort de solidarité.

Encodez-vous sur le [formulaire](#) disponible sur [www.trooz.be](http://www.trooz.be) (rubrique actualités 2021).

#### FAIRE UN DON

Pour aider les sinistrés à se reconstruire, faites un don : **BE35 0910 2249 5137** - Inondation commune de Trooz. Merci pour votre générosité.

Vous souhaitez faire des dons (vivres, matériel, etc.), vous pouvez remplir le [formulaire](#) sur le site afin que l'on dispose de vos coordonnées pour vous recontacter quand les stocks actuels ne seront plus suffisants.

## DIVERS

### MAISON DE L'EMPLOI

Elle est accessible uniquement

- Par téléphone 04 273 70 50
- Par mail [maisondelemploi.trooz@forem.be](mailto:maisondelemploi.trooz@forem.be)

## **VOIES FERREES DANGER**

Si vous ou vos enfants aviez pris l'habitude de traverser les voies ferrées lorsqu'elles étaient hors service, il est, on vous le rappelle, strictement INTERDIT de le faire !

Et comme cette fois le post est bien en français → plus de raison de ne pas le comprendre

Les trains circulent à nouveau sur ces voies et nous vous invitons à rappeler cette information à la maison: ATTENTION !

## **REPRISE DES ACTIVITES DES CLUBS : LISTE NON EXHAUSTIVE**

**FC Trooz** : reprise normale ( les jours d'entraînement varient en fonction de l'âge des joueurs)

**Contact**: Martial Collins 0498/16.26.36

**RBC Trooz** : Les matchs et entraînements continuent mais pas à Trooz.

→ Pour les seniors : c'est au Campus 2000 à Jemeppe et à l'école Saint Joseph de Chênée

→ Pour les enfants : informations à venir

**Contact**: Eric Noppens 0475/82.62.56

**Tennis de table** : reprise à l'école de Prayon, même jour même heure

**Contact** : 087/26.93.92

**Gymsana (cours de gym douce)** : reprise au hall omnisport d'Olné

**Contact** : 0492/73.05.68

**Boxe** : reprise le 1er septembre à l'**école communale du Bouny**, (Rue du Bouny,81 à Romsée)

→ Boxe éducative : lundi-mercredi de 18h à 19h

→ Adulte et + de 12 ans : lundi-mercredi-vendredi de 19h à 21h

**Contact** : F.Moreno 0499/98.62.60

**Volley** : reprise prévue pour bientôt (les dates et infos vous seront communiquées ultérieurement)

VBC Trooz

**Aikido et kendo** : reprise le mardi 7 septembre de 19h à 21h

**Contact** : Daniel Bisinella 0497/40.22.69

**Scrabble** : reprise des amicales du YOD Club de Trooz

→ École de Prayon-centre Grand Rue, 188. Tous les vendredis à 20h00.

**Contact** :0497 69 70 24

**Atelier des Musiciens** : reprise d'une partie des activités à l'école communale El No. Contact : page Facebook Atelier des musiciens ASBL

**Scouts** Les Trois Rivières Unité OA 017

Contact : 0460/96 73 38 – 0472/94 83 03